

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MAI 2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_067

PROJET D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

L'an deux mille vingt cinq, le quinze mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique FABIEN-SOULE à Pascal PONTY, Olivier LASSAL à Jean-Baptiste GODILLON, Pascale PATAT à Cécile DELAUNAY, Laurent MALOCHET à Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS à Jean-Manuel PARANHOS, Sophie LEFEBURE à Michèle GRELLIER, Pierre GUILLET à José TOMAS, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER, Line HUANG à Virginie MINART-GIVERNE

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Pierre ARRIVETZ

Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Le dernier projet d'établissement du Conservatoire, document stratégique fixant les orientations de la politique municipale en matière de pratiques artistiques, a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2017.

Le bilan de ce projet a été présenté et validé par le Conseil municipal lors de la séance du 5 février 2024.

Afin de doter les équipes pédagogiques d'un outil plus adapté aux enjeux actuels, une nouvelle version du projet d'établissement est soumise à validation pour les cinq années à venir. Ce document a été élaboré en cohérence avec le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de l'enseignement public spécialisé en danse, musique et théâtre. Ce cadre national vise à favoriser la convergence et l'harmonisation des pratiques pédagogiques dans les établissements d'enseignement artistique.

Le projet d'établissement définit ainsi les orientations et les objectifs du Conservatoire de Chatou. Il constitue un document de référence pour l'action pédagogique et culturelle, sans valeur réglementaire contraignante, mais essentiel à la cohérence des actions menées.

Le Conservatoire est reconnu depuis de nombreuses années pour la qualité de son enseignement, l'implication de son équipe pédagogique et sa capacité à initier des projets artistiques et partenariaux. Il s'est affirmé comme un lieu de ressources et de rencontres au service de la vie culturelle locale.

Ce nouveau projet s'inscrit également dans un contexte budgétaire contraint. Il reflète une volonté d'optimisation des moyens, notamment à travers l'usage partagé des locaux (avec la Médiathèque et l'Espace 16-25 ans), la recherche d'un équilibre entre réduction des dépenses et développement de nouvelles recettes, tout en préservant une offre culturelle ambitieuse, diversifiée et accessible au plus grand nombre.

Ce document permet aussi aux instances extérieures – Ministère de la Culture, Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Association Départementale d'Information et d'Animation Musicale - d'évaluer :

- la vitalité de l'établissement,
- l'engagement pédagogique et culturel de la Ville dans le champ des enseignements artistique.

À terme, ce projet d'établissement pourrait ouvrir la voie à une convention avec l'État, notamment autour de projets ciblés comme la création d'un pôle ressources et de formation dans le domaine des musiques actuelles.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'information transmise aux membres de la commission Culture-Tourisme-Événementiel et Développement Economique et Commercial en date du 18 avril 2025,

Considérant qu'il convient de ré-actualiser le projet d'établissement du Conservatoire pour les cinq années à venir,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** le projet d'établissement du conservatoire à rayonnement communal pour les cinq années à venir,

- **d'autoriser** le Maire à signer ledit projet.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 21/05/2025